

# Concours photo : Mon meilleur espace de télétravail

## REGLEMENT JURIDIQUE DE L'ACTION

### Article 1 - Organismes de l'action « Mon meilleur espace de télétravail » dans le cadre de la Journée Nationale du télétravail le 21/09/2021 :

Les organisateurs sont des bureaux de consultance et de formations accompagnant les entreprises dans la sensibilisation, l'implémentation du bien-être et du télétravail ainsi que le développement des compétences en télétravail et travail hybride dans le respect du digital detox.

### Article 2 – Durée de l'action

Les participants pourront partager leur photo à partir du 21 septembre 00:00 jusqu'au 23 septembre 23:59.

Les sélections des gagnant(e)s se dérouleront le vendredi 24 septembre 2021.

### Article 3 - Conditions d'admissibilité à l'action

- L'action est ouverte à toute personne majeure résidant en Belgique et ayant une adresse email 'professionnelle' pour justifier la réception de son prix et d'une adresse physique en Belgique pour la réception d'un prix physique.
- Le Jury ne peut participer au concours / action
- La photo peut être faite à votre domicile, dans votre jardin, dans un espace extérieur ou autre lieu public et/ou de travail tel qu'un espace coworking

### Article 4 - Modalités de participation

- Postez votre photo sur votre profil Facebook, LinkedIn ou Instagram avec les hashtag #journéenationaledutélétravail21 ou #nationaalthuiswerkdag21 et #tryangle #nestyourdesk #dda

### Article 5 – Attribution des prix

- Tout participant individuel ayant utilisé les hashtags requis, sera ajouté au tirage au sort. Une main innocente tirera 8 gagnants auxquels seront remis les prix.
- Prix :
  - 4 E-learning « Travailler en pleine conscience » (Tryangle) (NL + FR)
  - 1 Boek "Digital Detox" (Digital Detox Academy) + een individuele sessie van 45 minuten met Christine Wittoeck (NL)
  - 1 E-learning Digital detox in 4 weken – Basic (Digital Detox Academy) (NL)
  - 1 Boek "Voorbij het Nieuwe werken" (NL)
  - 1 coaching personnel auprès de Nest Your Desk (45 minutes avec Viviane Kock) (FR)

### Article 6 - La remise des prix aux gagnant(e)s

Le vendredi 24 septembre 2021 seront communiqués sur la page Facebook le nom des gagnant(e)s

Les gagnant(e)s seront informé(e)s personnellement avant l'annonce sur nos canaux.

Le prix sera livré virtuellement personnellement par email.

Les prix ne peuvent être échangés contre d'autres prix, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service.

Le prix octroyé est nominatif.

## **Article 7 - Conditions générales de l'action « Mon meilleur espace télétravail » dans le cadre de la Journée Nationale du télétravail le 21/09/2021**

« Mon meilleur espace télétravail » dans le cadre de la Journée Nationale du télétravail le 21/09/2021 est gratuite, et est organisée

à partir du 21 septembre 00 :00 jusqu'au 23 septembre 23 :59.

Toute participation effectuée en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte.

Le nombre de photos par participant est limité à une photo et donc, un seul prix par auteur sera accordé.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation de la thématique.

Le participant doit obligatoirement être propriétaire de la photo envoyée.

Le respect de la vie privée: aucunes données ne sera utilisée sans votre accord écrit (sauf exploitation des photos)

## **Article 8 - Exploitation des photos**

- Photos de tous les participants

Chaque participant(e) autorise les organisateurs à reproduire, représenter, adapter et diffuser toute ou une partie des photos soumises pendant et après le concours. Cette autorisation est accordée à titre gratuit et ne donnera lieu en conséquence à aucune rémunération quelle qu'elle soit. Par ailleurs, certaines photos pourront être intégrées à la médiathèque des organisateurs et à ce titre, utilisées pour illustrer toute communication interne et externe des organisateurs. Cette autorisation d'exploitation est valable pour le monde entier compte tenu de la nature mondiale d'internet pour toute la durée du concours et après, pour tout type de support électronique.

Les photos seront publiées sur Facebook, LinkedIn et le site internet des organisateurs [www.nestyourdesk.be](http://www.nestyourdesk.be) / [www.tryangle.be](http://www.tryangle.be) / [www.digitaldetoxacademy.be](http://www.digitaldetoxacademy.be)

- Photo du/des gagnant(e)s

Les gagnant(e)s autorisent expressément les organisateurs à reproduire, représenter et adapter leur photographie sur tout type de support (papier, électronique) dans le cadre d'opérations de communication internes ou externes. Cette autorisation est valable pour le monde entier, compte tenu du caractère mondial d'internet, pour une durée de 3 ans à compter du lundi xx septembre 2021 et est consentie à titre gratuit: elle ne donnera en conséquence lieu à aucune rémunération.

- Droit d'auteur: tout participant(e) et/ou gagnant(e) au concours peut à tout moment demander la rétraction de sa photo moyennant une demande par écrit aux organisateurs. Les auteurs des photos sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils représentent
- Chaque participant garantit qu'il est titulaire des droits d'auteurs des photographies envoyées

Dès lors, l'organisateur se réserve le droit de retirer du concours une photo qui serait falsifiée ou prise d'internet. Les photos auront été réalisées par ceux qui les déposent: en outre, ils en autorisent la reproduction et la représentation gratuite.

Chaque participant garantit aux organisateurs les photographies qu'il envoie ne portent aucune façon atteinte aux droits des tiers (et notamment à un droit de propriété intellectuelle ou un droit à l'image des personnes photographiées ou représentées) et qu'il a obtenu de ces derniers toutes les autorisations nécessaires pour les exploitations visées par le présent règlement.

La volonté de tricherie avérée ou la tentative de tricherie démontrée, notamment, par la création de fausses identités ou l'utilisation d'un robot automatique, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au concours.

Cette autorisation est valable pour tout support connu ou inconnu à ce jour, pour tout moyen (journaux, intranet, etc) et pour une durée de 3 ans à compter du xxx septembre 2021.

A cette date d'échéance, les organisateurs n'utiliseront plus les photos soumises par les participants dans de nouveaux supports de communication. Néanmoins, les organisateurs pourront maintenir les publications papier déjà existantes jusqu'à épuisement des stocks et pourra laisser en ligne les publications électroniques anciennes.

- Autorisations

Les participants autorisent, sauf avis contraire, toute exploitation promotionnelle interne et externe qui pourrait être faite par les organisateurs et des photos qu'ils ont soumises dans le cadre du concours, qu'ils aient ou non remporté un prix, sans prétendre à d'autres droits ou rémunération que le lot leur revenant. Les auteurs des photographies acceptent, sans aucune réserve, les modalités selon lesquelles leurs photographies seront diffusées.

Les organisateurs s'engagent à ne pas vendre ni tirer aucun profit de l'utilisation directe des photographies proposées par les participants.

#### **Article 9 - Connexion et utilisation**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité -en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'accès internet, du matériel de réception ou de toute autre connexion technique empêchant le bon déroulement du concours. La participation par internet au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, le temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau, n'est pas de nature à engager la responsabilité des organisateurs.

#### **Article 10 - Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement, disponible sur les site internet suivants pendant la durée du concours.

[www.nestyourdesk.be](http://www.nestyourdesk.be)

[www.tryangle.be](http://www.tryangle.be)

[www.digitaldetoxacademy.eu](http://www.digitaldetoxacademy.eu)

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courrier à l'adresse suivante:

[viviane@nestyourdesk.be](mailto:viviane@nestyourdesk.be) / [kim@tryangle.be](mailto:kim@tryangle.be), [christine@digitaldetoxacademy.be](mailto:christine@digitaldetoxacademy.be)

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant(e) / gagnant(e) au concours.

Les organisateurs se réservent le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participant(e)s

#### **Article 11 - Incidents - Responsabilité**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, modifier, différer, interrompre, écourter ou proroger le concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Elle

ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait. Ces changements pourront faire l'objet d'une information préalable des organisateurs par tout moyen approprié.  
En aucun cas, la responsabilité des organisateurs ne pourra être recherchée si un quelconque dommage matériel et/ou corporel survenait à un(e) participant(e) ou à un tiers du fait de sa participation au concours.

#### **Article 12 - Règlement des litiges**

Toute réclamation doit être adressée à les organisateurs (adresses xxx) par écrit dans un délai d'un mois à compter de la proclamation des résultats le lundi xx septembre 2021.  
A défaut, aucune réclamation se sera plus acceptée.

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable; à défaut, tout litige ou cas non prévu au présent règlement sera souverainement tranché par les organisateurs dont les décisions seront sans appel.

#### **Article 13 - Facebook & SocialShaker**

L'action « Les coulisses de mon espace télétravail » dans le cadre de la Journée Nationale du télétravail le 21/09/2021 est organisée par les pages Facebook de Nest your Desk, Weekvanhetwerkgeluk.be, semainedubonheurautravail.be, Tryangle et Digital Detox Academy. Néanmoins Facebook n'est pas impliqué dans ce concours et se décharge de toute responsabilité.

Cette action n'est donc pas associée à Facebook. Dès lors cette action n'est ni gérée, ni commanditée ou encore approuvée par Facebook et SocialShaker.